

## CHRONIQUE.

---

Le Palais-de-Justice vient de s'enrichir d'une œuvre importante de sculpture ; c'est un bas-relief de grande dimension placé au-dessus de la porte de la Cour d'assises dans la belle salle des Pas-Perdus. On y retrouve toutes les qualités qui distinguent le ciseau de notre compatriote, M. Legendre-Héral. Il est à regretter que la nature du sujet ait imposé à l'ensemble du morceau une certaine froideur. Faut-il renoncer à espérer que l'imagination de nos sculpteurs trouve jamais d'autres motifs à développer que des allégories mythologiques qui ne parlent ni à nos croyances ni à nos mœurs, ni même à notre érudition classiques, car jamais ces personnages ne sont complètement fidèles à la tradition grecque, sans être pour cela complètement inventés ? Est-ce qu'à défaut d'une scène tirée de l'histoire nationale, puisqu'il est trop vrai que tous les costumes modernes prêtent peu à la sculpture, l'ancien et le nouveau Testament ne fournissent pas en abondance des sujets qui seraient compris et sentis de tous ? Que l'on n'objecte pas la tiédeur actuelle des croyances ; grâce à Dieu, il y a encore plus de gens qui croient plus à la Vierge et aux Apôtres qu'à Triptolème et à Cérès. Le peuple au moins saurait de quoi il s'agit dans une œuvre d'art. Puisque l'horrible prosaïsme de nos habitudes actuelles interdit à l'artiste les actions contemporaines, sous peine d'avoir à représenter d'affreux habits noirs, au moins faut-il chercher ce qui est le plus accessible à tous, après les scènes de notre temps, et ce sont sans contredit les grandes scènes du Christianisme. Les artistes devraient le comprendre, quelles que soient, du reste, leurs idées religieuses. Plusieurs croiraient faire une œuvre surannée et renouvelée du moyen-âge ; mais, en fait de surannée, les nymphes le sont-elles moins que les anges, et au moins les anges existent pour les neufs dixièmes des spectateurs. Nous n'avons pu nous empê-